

Posté par: lettres types

Publiée le : 15/6/2010 10:03:13

Normal 0 21 false false false MicrosoftInternetExplorer4 /*
Style Definitions */ table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal";
mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-parent:"";
mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt;
mso-pagination:widow-orphan; font-size:10.0pt; font-family:"Times New Roman";
mso-ansi-language:#0400; mso-fareast-language:#0400; mso-bidi-language:#0400;} **Article
L1225-47 en vigueur depuis le 1 Mai 2008 : Pendant la période qui suit l'expiration du
congé de maternité ou d'adoption, tout salarié justifiant une ancienneté
minimale; une année à la date de naissance de son enfant, adopté ou confié en
vue de son adoption, ou de l'arrivée au foyer; un enfant qui n'a pas encore
atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire a le droit : 1) Soit au bénéfice
d'un congé parental; l'éducation durant lequel le contrat de travail est
suspendu ; 2) Soit à la réduction de sa durée de travail, sans que cette activité à
temps partiel puisse être inférieure à seize heures hebdomadaires.** **Objet : Congé
parental** **Lettre recommandée avec accusé de réception** Madame, Monsieur,
Depuis le (indiquer la date), je suis en congé parental; l'éducation à temps plein. Ce
congé arrive à échéance le (indiquer date). En vertu de l'article L1225-47 du Code
du Travail, je souhaite reprendre une activité à temps partiel compter du (indiquer date).
Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,
l'expression de mes salutations distinguées. Votre signature.

Lettre gratuite congé parental à temps partiel